

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ACCOMPAGNEMENT VAE



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

Présentation

Les présentes CGV ont pour objet de définir les caractéristiques et conditions d'achat d'une prestation d'accompagnement VAE proposée par la société  LA CLE DE VOTRE ESSOR PROFESSIONNEL organisme situé 635 chemin des ginestes 83110 Sanary sur mer enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 93830626883 auprès du préfet de la région PACA. .

Objet et champs d'application

Il est rappelé que le candidat ne peut prétendre à bénéficier d'un accompagnement admissible à un financement par un organisme que si le certificateur a jugé recevable sa candidature dans le cadre du livret 1.

Suite à la commande d'un accompagnement VAE, le candidat accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions mentionnées dans l'ensemble des documents remis : Livret d'accueil, contrat d'accompagnement, annexes ... en ce qu'ils précisent notamment l'intitulé de la prestation, sa nature et ses caractéristiques, sa durée, la personne concernée, les modalités, les horaires et le planning (sous réserve qu'ils soient établis avant le début de l'accompagnement), le prix de la prestation, les conditions de règlement et les coordonnées de l'éventuel financeur de la formation (OPCO – Caisse des dépôts et consignations compte CPF, Entreprises, ou autres financeurs).

Le candidat s'engage à retourner les documents contractuels signés sous un délai maximum de 5 jours ouvrables.

Le non retour du contrat dans le délai fixé ne permettra pas d'engager l'accompagnement à la VAE.

La signature du contrat d'accompagnement vaut acceptation des conditions générales de vente.



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

Délai de rétractation

À compter de la date de signature du contrat, le candidat dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu « à distance »). Il en informe PROESS par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et respecte le cas échéant les dispositions applicables au CPF.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat.

A l'expiration du délai de rétractation, le candidat est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer à l'accompagnement de la V.A.E.

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception de la facture émise par PROESS à destination du candidat.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire.

Dans certaines situations ou accords particuliers, il peut être procédé à un paiement échelonné dont les modalités devront avoir été formalisées avant la signature du contrat d'accompagnement.

Prise en charge : Si le candidat bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le candidat est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

A défaut, l'intégralité du coût de l'accompagnement à la VAE sera facturée au candidat.

CPF – Paiement par la Caisse des dépôts et consignation : Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations.



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

- Subrogation de Paiement : Si le client a sollicité un tiers pour financer l'accompagnement à la VAE, il s'engage, en cas d'inexécution totale ou partielle de l'accompagnement à la VAE de son fait, à se substituer au dit tiers pour payer l'intégralité des sommes restant dues au titre de la convention ou du contrat, TVA incluse.

- Dispositions particulières liées aux financements des accompagnements à la VAE dans le cadre du CPF (Paiement par la Caisse des dépôts et consignations) : Le bénéficiaire certifie avoir pris connaissance via le site de la Caisse des dépôts et consignations des conditions particulières à l'utilisation de son compte.

Le bénéficiaire de la formation s'engage à respecter les dispositions légales ainsi que les dispositions prévues aux CGU et conditions particulières du compte.

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de dépassement de budget entre le prix de l'accompagnement à la VAE et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription, régler la différence entre le prix de la VAE et le budget dont il dispose sur son compte personnel de formation.

Non réalisation de la prestation de formation

En cas de résiliation par le candidat du présent contrat par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la prestation du fait du prestataire ou d'abandon du candidat, pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Règlement dû au prorata des heures réellement effectuées.



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, PROESS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients, stagiaires, candidats.

PROESS ne saurait être tenu responsable du résultat obtenu par le candidat à la validation du diplôme.

PROESS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à PROESS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PROESS.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par **PROESS** au Client.

Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à **PROESS** par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **PROESS** l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, **PROESS** remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, **PROESS** lui fait parvenir un exemplaire de la feuille



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque candidat peut être fournie au Client, à sa demande.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par PROESS pour assurer les formations ou remis aux candidats constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le candidat s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de PROESS. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le candidat en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, méthodes ... tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau ou des besoins du candidat.

Confidentialité et communication

PROESS, le candidat et le client éventuel s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par PROESS.

PROESS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le candidat. Cependant, si l'accompagnement du stagiaire est commandé et réglé par un organisme ou une société, autrement nommé "client", ce dernier accepte d'être cité par PROESS comme client de ses prestations. À cet effet, le Client autorise PROESS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

PROESS informe chaque candidat et/ou client que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de PROESS

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le candidat dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le candidat pourra exercer ce droit en écrivant à : Proess 635 Chemin des Ginestes 83110 SANARY SUR MER ou par voie électronique à : contact@proess.fr.

En particulier, PROESS conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022

Litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont encadrées par la loi française.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.



Siret : 842 792 103 0017 – NDA : 93830626883

635 Chemin des Ginestes

83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 95 99 49 02 – Email : contact@proess.fr

Site internet : proess.fr

Document actualisé le 15/05/2022